

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce document ne constitue ni une offre de valeurs mobilières au public en France, ni dans un autre État de l'Espace économique européen, ni une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction où des restrictions pourraient s'appliquer. Les valeurs mobilières mentionnées ci-après ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 telle que modifiée (la « Loi Américaine sur la Valeurs Mobilières ») ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Lagardère SCA n'a pas l'intention de demander l'enregistrement des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence ci-dessous au titre de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et n'a pas l'intention de procéder à une offre de celles-ci aux Etats-Unis.

Lagardère SCA (non noté) a chargé BARCLAYS CAPITAL, BNP PARIBAS, CALYON Crédit Agricole CIB, NATIXIS et SOCIETE GENERALE CORPORATE & INVESTMENT BANKING d'organiser une tournée de présentation auprès d'investisseurs qualifiés en Europe au cours de la semaine du 21 septembre, comme préalable à sa première émission obligataire Eurobond, à intervenir sous réserve des conditions de marché. Le produit de l'émission serait utilisé pour les besoins généraux du groupe.

Paris, le 15 septembre 2009